

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 02237

Numéro SIREN : 483 555 264

Nom ou dénomination : JAUBERT

Ce dépôt a été enregistré le 13/08/2019 sous le numéro de dépôt B2019/022701

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/022701**
n° de gestion : **2005B02237**
n° SIREN : **483 555 264 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 13/08/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

JAUBERT - Société à responsabilité limitée
22 route de Cépet 31620 Labastide-saint-sernin -FRANCE-

date de clôture : 30/09/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



2318891

Désignation de l'entreprise		Société JAUBERT				Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		22 ROUTE DE CEPET 31620 LABASTIDE ST SERNIN						
Numéro SIRET *		4 8 3 5 5 5 2 6 4 0 0 0 2 5				22701		
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2		
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 0 0 9 2 0 1 8		3 0 0 9 2 0 1 7		
		Brut		Amortissements - Provisions		Net		
		1		2		3		
						4		
ACTIF								
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012			
		Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *	028	7 173	030	4 161	3 011	3 961	
	Immobilisations financières * (1)	040	20 320	042		20 320	20 320	
	Total I (5)	044	27 493	048	4 161	23 331	24 281	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	500	052		500	500	
	Marchandises *	060		062				
ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	Chients et comptes rattachés *	068	24 171	070		24 171	15 043
		Autres * (3)	072	8 967	074		8 967	3 536
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	57 919	086		57 919	63 972	
Charges constatées d'avance *	092	687	094		687	989		
Total II	096	92 243	098		92 243	84 040		
Total général (I+II)	110	119 736	112	4 161	115 574	108 321		
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
				1		2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		5 000		5 000		
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126		500		500		
	Réserves réglementées *	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		114 190		114 190		
	Report à nouveau	134		(20 881)				
	Résultat de l'exercice	136		2 310		(20 881)		
	Provisions réglementées	140						
Total I	142		101 119		98 809			
Provisions pour risques et charges	154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		9 088		2 337		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	169	2 428	172	5 367	7 175		
	Produits constatés d'avance	174						
Total III	176		14 455		9 512			
Total général (I + II + III)	180		115 574		108 321			
RENOUVELLEMENTS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	127		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise Société JAUBERT

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le

13 0 0 9 2 0 1 8

Exercice N-1 clos le

13 0 0 9 2 0 1 7

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Régularisations

Dédutions

Déficits

Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires	209	210		301
Production vendue	biens		215	214		
	services *		217	218	100 569	70 017
Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
Production immobilisée *				224		
Subventions d'exploitation reçues				226	602	686
Autres produits				230	7 006	2 726
Total des produits d'exploitation hors T V A. (I)				232	108 177	73 730
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
Variation de stock (marchandises) *				236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	17 703	13 180
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		(99)
Autres charges externes * :		(dont crédit bail mobilier 1 580 - immobilier)		242	28 958	14 602
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)		244	6 509	3 617
Rémunérations du personnel *				250	37 655	47 040
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	14 259	15 576
Dotations aux amortissements *				254	1 076	1 015
Dotations aux provisions				256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	18	4
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	106 179	94 935
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	1 998	(21 205)
Produits financiers			(III)	280	331	359
Produits exceptionnels			(IV)	290		
Charges financières			(V)	294		
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	19	34
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	2 310	(20 881)
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col 1, le déficit comptable col 2		312	2 310	314
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
Amortissements excédentaires (art 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
Provisions non déductibles *				322		
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324		
Divers*, dont intérêts excédentaires des cpi-cs d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	19	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
Entreprise nouvelles (44 septies)	986		Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987		
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989		
Divers, dont ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"			655			
Zones de revitalisation rurales (44 quaterdecies)					138	
Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)					990	
Créance due au report en arrière du déficit					346	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	1 392	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)				356		
Déficits antérieurs reportables * 20...8.5		ne sont imputés sur le résultat				360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	0	372

Désignation de l'entreprise : Société JAUBERT

30/09/2018

Détail des réintégrations diverses		
Pénalités non déductibles		19
Total des réintégrations diverses	330	19

Détail des déductions diverses		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)		937
Total des déductions diverses	350	937

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise Société JAUBERTNéant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	1 399	442		444		446	1 399	
	Installations générales agencements divers	450	5 063	452		454		456	5 063	
	Matériel de transport	460		462	127	464		466	127	
	Autres immobilisations corporelles	470	584	472		474		476	584	
Immobilisations financières		480	20 320	482		484		486	20 320	
TOTAL		490	27 366	492	127	494		496	27 493	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	1 399	532		534		536	1 399
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	1 102	542	1 013	544		546	2 115
	Matériel de transport	550		552	63	554		556	63
	Autres immobilisations corporelles	560	584	562		564		566	584
TOTAL		570	3 085	572	1 076	574		576	4 161

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise

Société JAUBERT

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc am divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	20 854
Déficits imputés	983	1 392
Déficits reportables	984	19 462
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	19 462

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	2 835
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	10 950
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	6 641
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	4 872
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

5

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société JAUBERT		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/10/2017		et clos le : 30/09/2018	
Durée en nombre de mois		1	2
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL I		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Période de référence		024	
Date de cessation		160	
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs			
Effectif moyen du personnel *		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises qualification des effectifs			

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2018

Page 9

Formulaire obligatoire
(art. 18 de l'annexe III du C.G.1.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE

3 0 0 9 2 0 1 8

N° SIRET

4 8 3 5 5 5 2 6 4 0 0 0 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société JAUBERT

ADRESSE (voie)

22 ROUTE DE CEPET

CODE POSTAL

31620

VILLE

LABASTIDE ST SERNIN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

2

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

50

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

JAUBERT

Prénom(s)

DOMINIQUE

Nom marital

% de détention

60.00

Nb de parts ou actions

30

Naissance :

Date

040267

N° Département

31

Commune

TOULOUSE

Pays

FRANCE

Adresse :

N°

22

Voie

ROUTE DE CEPET

Code postal

31620

Commune

LABASTIDE ST SERNIN

Pays

FRANCE

Titre (2)

Mme

Nom patronymique

MARTINEZ

Prénom(s)

ANNE CATHERINE

Nom marital

JAUBERT

% de détention

40.00

Nb de parts ou actions

20

Naissance :

Date

070864

N° Département

59

Commune

DUNKERQUE

Pays

FRANCE

Adresse

N°

22

Voie

ROUTE DE CEPET

Code postal

31620

Commune

LABASTIDE ST SERNIN

Pays

FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANT INFORMATIQUE

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2018

Page 10

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 0 0 9 2 0 1 8

N° SIRET

4 8 3 5 5 5 2 6 4 0 0 0 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société JAUBERT

ADRESSE (voie)

22 ROUTE DE CEPET

CODE POSTAL

31620

VILLE

LABASTIDE ST SERNIN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01102017	et clos le	30092018	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)				Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD	
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
Société JAUBERT		22 ROUTE DE CEPET	
SIRET	4 8 3 5 5 5 2 6 4 0 0 0 2 5	31620 LABASTIDE ST SERNIN	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	TRAVAUX DE PEINTURE ET VITRERIE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	---------------------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	0	Bénéfice imposable à 28%		Déficit	
	Bénéfice imposable à 15%					

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%	
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
		PV à long terme imposables à 0%	
		PV exonérées (art. 238 quinquies)	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zones franches urbaines	☐	Pôle de compétitivité	☐
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

dans le secteur productif, art. 244 quater W		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	
--	--	---	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	I	Nom et adresse du conseil:	
SARL ARNAUD ET ASSOCIES 50 Rue des Lacs 31150 LESPINASSE Tél: 05.62.79.85.60.			
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
N° d'agrément du CGA		Date: 28/12/2018	Lieu LABASTIDE ST SERNIN
		Qualité et nom du signataire:	Dominique JAUBERT
		Signature	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés applicable à l'exercice en éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOTES IMPORTANTES »)

certifié conforme

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2018

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)		e		
		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis (5)			Total (a à h)	

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires. 5	Remboursements. 6	Indemnités forfaitaires. 7	Remboursements. 8
M JAUBERT DOMINQUE 22 ROUTE DE CEPET 31620 LABSTIDE ST SERNIN	30	2017	6 327				
M JAUBERT DOMINQUE 22 ROUTE DE CEPET 31620 LABSTIDE ST SERNIN		2018	15 180				
Mme MARTINEZ ANNE CATHERINE 22 ROUTE DE CEPET 31620 LABASTIDE ST SERNIN	20	2017					
Mme MARTINEZ ANNE CATHERINE 22 ROUTE DE CEPET 31620 LABASTIDE ST SERNIN		2018					

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	12 038	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

QUADRIPLUS Informatique

JAUBERT
Société à Responsabilité Limitée
Au capital social de 5 000 €
Siège social : 22 Route de Cepet
31620 LABASTIDE SAINT SERNIN

483 555 264 RCS TOULOUSE

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS
EXERCICE CLOS LE 30 09 2018

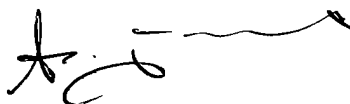
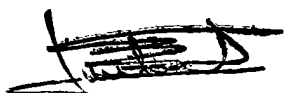
DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2018 s'élevant à la somme de 2 310.22 € comme suit :

- en report à nouveau 2 310.22 €

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Le Gérant



certifié conforme

JAUBERT
Société à Responsabilité Limitée
Au capital social de 5 000 €
Siège social : 22 Route de Cepet
31620 LABASTIDE SAINT SERNIN

483 555 264 RCS TOULOUSE

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE

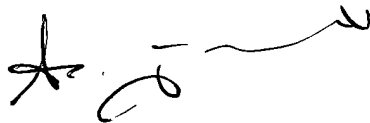
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018

Chers Associés,

En application des dispositions de l'article L.223-19 du code de commerce, nous portons à votre connaissance l'absence de conventions visées audit article au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

Nous vous demandons d'en prendre note.

La Gérance



certifié conforme

JAUBERT
Société à Responsabilité Limitée
Au capital social de 5 000 €
Siège social : 22 Route de Cepet
31620 LABASTIDE SAINT SERNIN

483 555 264 RCS TOULOUSE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 MARS 2019

Le vingt-huit mars deux mille dix neuf,
A Dix heures

Les Associés de la société JAUBERT se sont réunis au siège social, 22 Route de Cepet, 31620 LABASTIDE SAINT SERNIN, sur convocation de la gérance, effectuée par lettre adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par tous les associés présents.

Sont présents :

Monsieur Dominique JAUBERT	
Détenteur de 30 parts sociales, ci	30 parts
Madame Anne-Catherine JAUBERT	
Détentrice de 20 parts sociales, ci	20 parts

Total des parts des associés présents : 50 parts sociales sur les 50 parts sociales composant le capital social.

Monsieur Dominique JAUBERT préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation
- la feuille de présence
- le rapport de la gérance
- le texte des projets de résolutions

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de Commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2018 et quitus à la gérance
- Affectation du résultat
- Rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce ; approbation de ces conventions
- Rémunération de la gérance
- Pouvoirs

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société, des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2018, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2018, lesquels font apparaître un bénéfice de 2 310.22 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2018 s'élevant à la somme de 2 310.22 € comme suit :

- en report à nouveau 2 310.22 €

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code du commerce, constate l'absence de conventions visées audit article.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la rémunération versée au gérant, Monsieur Dominique JAUBERT, au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2018, pour un montant de 21 507.00 €.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés votants, Monsieur Dominique JAUBERT s'étant abstenu pour l'approbation de cette résolution et ses parts n'ayant pas été prises en compte pour le calcul de la majorité.

CINQUIEME RESOLUTION

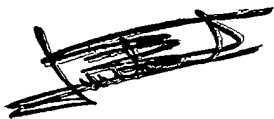
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

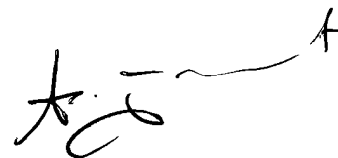
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à Onze Heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés présents.

Dominique JAUBERT



Anne-Catherine JAUBERT



certifié conforme



Société JAUBERT

SARL au capital de 5 000.00 Euros
RCS N°
Siège social : 22 ROUTE DE CEPET
31620 LABASTIDE ST SERNIN

RAPPORT DE LA GERANCE
sur les opérations de l'exercice clos le 30/09/2018

Mesdames, Messieurs, et Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 30/09/2018 ainsi que tous les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le compte de résultat
- le bilan
- le texte des projets et résolutions que nous proposons à votre vote

1/ ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes, y compris la variation des travaux en cours, s'est élevé à la somme de 100 569.10 Euros, alors que pour l'exercice précédent, il était de 70 317.81 Euros, soit une augmentation de 43.02 %.

Le résultat net comptable se solde par un bénéfice d'un montant de 2 310.22 Euros, soit 2.30 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 108 508.08 Euros contre 74 088.66 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 46.46 %.
- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 106 197.86 Euros contre 94 969.39 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 11.82 %.
- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 51 913.94 Euros et représentent 51.62 % du chiffre d'affaires hors taxes, nous enregistrons une diminution de 17.09- % par rapport à l'exercice précédent.
- Les dotations au compte d'amortissement et provision se sont élevées à la somme de 1 076.00 Euros et représentent 1.07 % du chiffre d'affaires hors taxes.
- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un bénéfice de 2 329.04 Euros soit 2.32 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Solvabilité à Court Terme de la Société (Valeurs réalisables et disponibles - Dettes à court

terme) :

Exercice précédent	84 040.38 -	9 511.78 =	74 528.60
Exercice en cours	92 243.32 -	14 455.12 =	77 788.20

Soit une augmentation de 3 259.60 Euros .

2/ PRESENTATION DES COMPTES

Au cours de l'assemblée, nous vous présenterons plus en détail le compte de résultat et le bilan que nous soumettrons à votre approbation.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de 2 310.22 Euros

- à la réserve légale	:	0 Euros
- aux autres réserves	:	0 Euros
- en autres répartitions	:	0 Euros
- en report à nouveau	:	2 310.22 Euros
- en dividendes	:	0 Euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social	:	5 000.00 Euros
- Primes d'émission, de fusion, d'apport	:	0 Euros
- Réserve légale	:	500.00 Euros
- Autres réserves	:	114 189.83 Euros
- Report à nouveau	:	18 570.51- Euros
Situation nette	:	101 119.32 Euros

4 / INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

Nous vous informons :

- que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur, que pour l'exercice précédent.
- qu'aucune prise de participation n'a été réalisée dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

5/ CONCLUSION

Nous nous sommes efforcés de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées, tant en ce qui concerne les comptes, qu'en ce qui concerne la gestion.

LA GERANCE



certifié conforme